

Lecture des agrégats majeurs

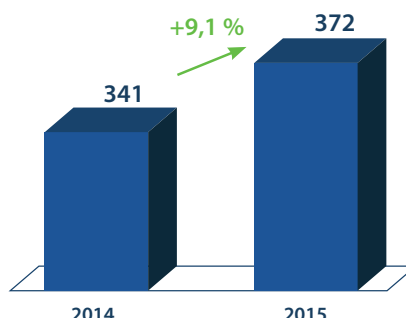
Maintien de la croissance du chiffre d'affaires :

Au titre de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires consolidé de SAHAM Assurance a enregistré une croissance de 4,8% pour s'établir à 4 208 MDH. En effet, comparé à la même période de l'exercice 2014, l'exercice 2015 s'est caractérisé par une évolution de 2,4% sur la branche vie pour un montant de 10,1 MDH, et une croissance de la branche non vie de 5,1% soit un montant de 183,9 MDH.

Hausse du résultat net part du groupe :

Courant l'exercice 2015, le résultat net part du groupe a enregistré une nette augmentation de 9,1%, passant de 341 MDH au 31.12.2014 à 372 MDH au 31.12.2015.

Résultat Net Part du Groupe (millions de dirhams)



Consolidation des fonds propres :

Renforcement des fonds propres et réalisation d'un résultat net part du groupe de l'ordre de 372 MDH.

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1: PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice 2015

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de SAHAM Group, la société SAHAM Assurance (ex CNIA SAADA ASSURANCE S.A) est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,
- Le siège social de la société SAHAM Assurance est situé au 216, bd Mohamed ZERKTOUNI 20000 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 07 mars 2016.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe SAHAM Assurance sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2015.

1.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014

En application des dispositions de la circulaire n° 06 /05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières CDVM relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de SAHAM Assurance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2014 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2015 reprennent les éléments de 2014.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1er janvier 2013, ont été appliqués.

1.2.2 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de SAHAM Assurance ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2014 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de SAHAM Assurance et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles SAHAM Assurance, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants :

- Total actif : 0,5%
- Capitaux propres : 0,5%
- Résultat : 1%
- Chiffre d'affaires : 0,5%.

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour SAHAM Assurance. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles SAHAM Assurance exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation soit réduite à zéro. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand SAHAM Assurance a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle SAHAM Assurance en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates de clôture ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par SAHAM Assurance :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

(a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarii qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

1.4.1.2 Evaluation des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. SAHAM Assurance n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflet

Concernant les contrats dits participatifs, SAHAM Assurance a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur.

La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par SAHAM Assurance sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées par traités sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS SAHAM ASSURANCE AU 31 DÉCEMBRE 2015



NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de SAHAM Assurance se présente comme suit entre le 31.12.2014 et le 31.12.2015 :

Entité	% de contrôle au 31.12.2015	Méthode de consolidation au 31.12.2015	% de contrôle au 31.12.2014	Méthode de consolidation au 31.12.2014
Saham Assurance	100%	IG	100%	IG
Saham Assistance	25%	MEE	25%	MEE
Tasrif	68,68%	IG	68,21%	IG
Saham Asset Management	100%	IG	100%	IG
Saham Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	50%	MEE	50%	MEE
Riad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale ;
MEE : Mise En Equivalence

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Primes émises et produits des autres activités

	2015.12			2014.12		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Primes émises	362 764	3 410 272	3 773 036	370 850	3 309 027	3 679 877
Autres produits hors activité d'assurance	72 007	363 420	435 427	53 827	280 730	334 557
Total	434 771	3 773 692	4 208 463	424 677	3 589 757	4 014 434

Produits nets de placement

	Exercice 2015.12	Exercice 2014.12
Revenus des immeubles	50 466	25 738
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	52 026	65 786
Revenus obligations	136 617	144 893
Surcote / décote obligations	0	0
Revenus instruments de capitaux propres	109 911	125 603
Revenus des OPCVM		
Revenus prêts aux assurés		
Revenus des autres prêts	1 162	3 783
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	20 281	16 736
Intérêts sur les découverts bancaires		
Frais de gestion des placements	-53 341	-60 898
Plus values sur cession des Immeubles	3 752	-84 944
Plus value de cession - Obligations	-200	
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	380 486	616 635
Plus values de cession - OPCVM	-88 038	-306 937
Variation des dépréciations sur placements	-312 803	-78 030
Produits nets de placements	300 319	468 365

Charges nettes d'exploitation

	Exercice 2015.12	Exercice 2014.12
Achats de marchandises revendus	-55 045	-56 450
Consommation de matières et fournitures	-20 150	-13 777
Autres charges opérationnelles	-51 969	-47 495
Autres produits opérationnels	29 695	26 180
Charges externes	-192 731	-257 520
Impôts et taxes	-27 272	-25 443
Pertes sur créances irrécouvrables	-154 674	-75 629
Charges nettes d'exploitation	-472 146	-450 134

Evolution des charges nettes d'exploitation de 22 MDH au terme de l'exercice 2015, atteignant un montant de 472 MDH.

Charges techniques des activités d'assurance

	2015.12			2014.12		
	Vie	Non Vie	Total	Vie	Non Vie	Total
Sinistres payés	-523 602	-2 136 546	-2 660 148	-945 262	-1 861 550	-2 806 812
Variation provisions mathématiques	91 272	-1 853	89 419	85 189	-31 427	53 762
Variation des provisions pour sinistres à payer	68 794	10 738	79 532	408 061	-217 651	190 410
Variation des provisions pour frais de gestion de sinistres				2 225	-8 297	-6 072
Variation provisions pour participation aux bénéfices	-54 455	0	-54 455	16 543	-1 500	15 043
Variation de la participation aux bénéfices différés actif (par P&L)	-30 854		-30 854	1 357		1 357
Variation des autres provisions techniques		-12 993	-12 993		0	0
Variation de la provision pour capitalisation	169 148	0	169 148	-5 004	0	-5 004
Variation des provisions pour risques en cours						
Variation des provisions d'exigibilité				7 054		7 054
Total	-279 697	-2 140 654	-2 420 351	-436 891	-2 113 371	-2 550 262

L'exercice 2015 s'est caractérisé par la diminution des charges techniques des activités d'assurance relatives à la branche vie atteignant un montant de 279 MDH. La branche non vie a connu quant à elle, une légère augmentation de 28 KDH, passant de 2 113 MDH en 2014 à 2 141 MDH à fin 2015.

NOTE 4 : NOTE RELATIVE AU BILAN

Autres actifs incorporels

	2015.12	2014.12
Autres Immobilisations incorporelles	338 141	331 208
Total brut	338 141	331 208
Amortissement des Autres Immobilisations incorporelles	-209 883	-195 028
Total amortissement	-209 883	-195 028
Total net	128 258	136 180

Immobilier de placement

Immobiliers de placements	2015.12	2014.12
Terrains	526 983	524 115
Constructions	826 389	825 209
Autres placements immobiliers	136 459	159 112
Total brut	1 489 831	1 508 436
Dépréciation des terrains		
Amortissement des constructions	-256 814	-235 292
Amortissements des autres placements immobiliers	-4 146	-4 146
Total amortissement / dépréciations	-260 960	-239 438
Total net	1 228 871	1 268 998

Impôts différés

Impôts différés actif	2015.12	2014.12
Impôts sur les instruments financiers	149 642	78 986
Impôts sur les immeubles de placement	1 193	1 193
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	6 484	9 127
Impôts sur les différences temporaires en social	1 855	1 855
Impôts sur les avantages au personnel	25 103	24 282
Impôts sur les immobilisations incorporelles	17 546	20 393
Impôts sur les immobilisations corporelles	1 124	1 354
Autres	25 360	16 978
Total	228 307	154 168

Impôts différés passif	2015.12	2014.12
Impôts sur les instruments financiers	173 423	170 919
Impôts sur les immeubles de placement	11 182	10 009
Impôts sur les immobilisations incorporelles	17 562	18 575
Impôts sur les immobilisations corporelles	35 342	37 893
Autres	264 652	212 641
Total	502 161	450 037

Créances relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

Ventilation par nature	2015.12			2014.12		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance						
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'acceptation						
Primes acquise non émises	116 528		116 528	134 708		134 708
Comptes courants avec d'autres compagnies d'assurance	207 857	-4 778	203 079	360 177	-4 778	355 399
Créances sur des assurés	0	0	0	0	0	0
Créances sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	1 843 169	-704 502	1 138 667	1 940 203	-781 195	1 159 008
Total	2 167 554	-709 280	1 458 274	2 435 088	-785 973	1 649 115

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance

Dettes relatives aux contrats d'assurance et de réassurance par nature	2015.12	2014.12
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations d'assurance - crédit		
Dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) - crédit	328 043	354 713
Comptes courants créditeur avec d'autres compagnies d'assurance	259 624	389 288
Dettes envers les assurés		
Dettes sur des courtiers et agents généraux relatives à des opérations d'assurance directe ou d'acceptations	149 141	133 736
Total	736 808	877 737

NOTE 5 : NOTE RELATIVE À LA SITUATION FINANCIÈRE

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers

Part des réassureurs dans les provisions d'assurance Non Vie	2015.12	2014.12
Provisions pour primes non acquises	133 007	140 628
Provisions pour sinistres à payer	623 567	657 708
Autres provisions techniques	552	1 760
Total	757 126	800 096
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance Vie		
Provisions d'assurance vie	430 902	459 175
Provisions pour sinistres à payer	96 589	110 387
Provisions pour participations aux bénéfices		
Autres provisions techniques		
Total	527 491	569 562
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers		
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 284 617	1 369 658

Participation aux bénéfices différés

	2015.12			2014.12		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	298 216	31 289	266 927	1 618	148 001	1 183
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	68 072	187 563	-119 491	68 072	39 997	-119 491
Total	366 288	218 852	147 436	69 690	187 998	-118 308

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2015.12	2014.12
Equivalents de trésorerie		
Disponibilité (Banque, CCP, caisse)	111 034	169 844
Total	111 034	169 844

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Information sectorielle par secteur d'activité

	2015.12				2014.12			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCE	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCE	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3 773 036	456 404	-20 977	4 208 463	3 679 877	357 491	-22 934	4 014 434
Résultat d'exploitation	566 883	178 014	-68 266	676 631	551 144	120 038	-49 926	621 256
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		1 706		1 706		-4 211		-4 211
Charge ou produit d'IS	-148 337	-40 572	502	-188 407	-148 499	-15 243	501	-163 241
Résultat net	364 131	41 389	-33 254	372 266	356 719	203	-15 681	341 241
Capitaux propres	2 484 471	228 081	587 675	3 300 227	2 296 004	217 582	607 014	3 120 600
Dettes de financements	546 490	69 794	-175	616 109	518 000	89 996	-175	607 821
Placements	12 130 271	106 418	-1 833 007	10 403 682	12 500 958	106 018	-1 644 844	10 962 132
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-607 274	-261 593	-455 141	-1 324 008	-551 686	-221 020	-453 469	-1 226 175
Titres mis en équivalence		25 684	64 907	90 591		30 587	64 907	95 494
Acquisitions d'actifs non courants	21 586	40 633		62 219	78 409	20 122		98 531
Total actif	17 496 411	3 054 024	-908 327	19 642 108	17 678 775	3 058 179	-912 348	19 824 606

Information sectorielle par zone géographique

	2015.12						2014.12					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ÉLIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	4 229 440				-20 977	4 208 463	4 037 368				-22 934	4 014 434
Résultat d'exploitation	744 897				-68 266	676 631	671 182				-49 926	621 256
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	1 706					1 706	-4 211					-4 211
Charge ou produit d'IS	-188 909				502	-188 407	-163 742				501	-163 241
Résultat net	405 520				-33 254	372 266	356 922				-15 681	341 254
Capitaux propres	2 712 552				587 675	3 300 227	2 513 586				607 014	3 120 600
Dettes de financements	616 284				-175	616 109	607 996				-175	607 821
Placements	12 236 689				-1 833 007	10 403 682	12 606 976				-1 644 844	10 962 132
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-868 867				-455 141	-1 324 008	-772 706				-453 469	-1 226 175
Titres mis en équivalence	25 684				64 907	90 591	30 587				64 907	95 494
Acquisitions d'actifs non courants	62 219					62 219	98 531				0	98 531
Total actif	20 550 435				-908 327	19 642 108	20 736 954				-912 348	19 824 606



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SAHAM Assurance
216, boulevard Zerktouni
Casablanca

COOPERS AUDIT

83, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés en normes IFRS ci-joints de SAHAM Assurance et de ses filiales (Groupe SAHAM Assurance) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état de résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 3.300.227 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 379.452.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes IFRS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

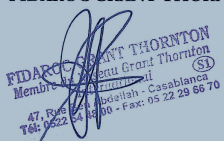
Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble SAHAM Assurance constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés.

Casablanca, le 25 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



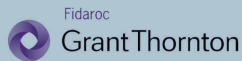
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC

Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 - 52, Bd Abdelatif Benkador
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHAT
Associé



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, avenue Hassan II
20 100 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de la société
SAHAM Assurance
216, boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 7 mai 2013, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SAHAM ASSURANCE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 3.529.145.940,85 dont un bénéfice net de MAD 340.029.529,71.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SAHAM ASSURANCE au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

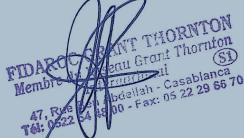
Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

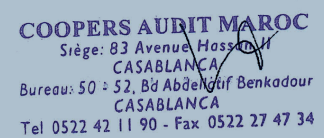
FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Conseil
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca
Tél: 0522 24 83 00 - Fax: 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A



COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50 : 52, Bd Abdelatif Benkadour
CASABLANCA
Tel 0522 42 11 90 - Fax 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé